Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié en ligne le 15/06/2023
ID : 040-244000865-20230614-20230614DB03A-AR

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT ET DE LA DÉLIBERATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 1ER DÉCEMBRE 2022 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 14 JUIN 2023 À 18 HEURES
SALLE DU CONSEIL, SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de membres du bureau :
en exercice : 28
présents : 22
absents représentés : 3
absents excusés : 3

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de juin à 18 heures, le bureau communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :
Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Pierre LAFFITTE, Hervé BOUYRIE, Louis GALDOS, Jean-François MONET, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Aline MARCHAND, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Sylvie DE ARTECHE, Philippe SARDELUC, Francis BETBEDER, Marie-Thérèse LIBIER, Dominique DUHIEU, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Alexandre LAPEGUE, Alain SOUMAT, Christophe VIGNAUD, Régis GELEZ.

Absents représentés :
Monsieur Pierre PECASTAINGS a donné pouvoir à Monsieur Christophe VIGNAUD, Monsieur Patrick LACLEDÈRE a donné pouvoir à Monsieur Louis GALDOS, Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc DELPUECH.

Absents excusés : Madame Frédérique CHARPENEL, Messieurs Henri ARBEILLE et Eric LAHILLADE.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - FIXATION DES TARIFS DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES « L'AÉRIAL » À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Rapporteur : Monsieur Hervé BOUYRIE

Dans le cadre de sa politique de développement économique et d'accompagnement des entreprises, la Communauté de communes a décidé de créer une pépinière d'entreprises à Saint-Vincent de Tyrosse, dénommée « l'Aérial », qui a pour but d'accompagner des entrepreneurs en phase de création dans des domaines d'activité spécifiques répondant aux enjeux du projet de territoire.

Une délibération-cadre du conseil communautaire viendra présenter le fonctionnement de la pépinière, les modalités de sélection des candidats et d'accompagnement des entrepreneurs, son budget et ses documents règlementaires pour un lancement prévu à l'automne 2023.

L'Aérial proposera aux entrepreneurs deux types d'accompagnement (offre « booster de projets » et offre « pépinière d'entreprises »), selon la maturité de leur projet et leurs besoins, au travers de programmes sur mesure, de mises à disposition de bureaux et/ou d'espaces de coworking.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié en ligne le 15/06/2023
ID : 040-244000865-20230614-20230614DB03A-AR

L'Aérial sera accessible 24H/24 et 7J/7 et comprendra :

- 6 bureaux individuels de 11 à 17 m² et 6 places de coworking dans un espace de 40 m²,
- des salles de réunion pouvant accueillir de 15 à 80 personnes : 1 salle de 63 m² modulable en 2salles de 23 m² et 40 m²,
- un espace de convivialité et de restauration,
- une salle de reprographie,
- une phone box.

Le bureau communautaire est chargé de voter les tarifs qui seront proposés aux entrepreneurs accompagnés et hébergés, ainsi qu'aux usagers des salles de réunion.

Les tarifs proposés ci-dessous ont été déterminés en fonction de tarifs pratiqués dans des pépinières d'entreprises équivalentes et prennent aussi en compte les tarifs pratiqués par la pépinière de Domolandes présente sur le territoire de MACS.

1. Tarifs des dispositifs d'accompagnement (en HT) :

- Offre « booster de projets » : forfait de 375 € HT par projet

- Offre « pépinière d'entreprises » (tarif mensuel) :

Pépinière	1ère année	2ème année	3ème année
Espace partagé (coworking)	190 €	200 €	220 €
Bureau individuel de 11 m²	235 €	260 €	290 €
Bureau individuel de 17 m²	290 €	330 €	350 €

2. Tarifs des salles de réunion (en HT) :

Salles de réunion	½ journée	Journée
salle de 23 m²	50 €	80 €
salle de 40 m²	90 €	160 €
salle 63 m² (salle de 23 m² + salle de 40 m²)	140 €	250 €

Ces tarifs concernent les demandes de location par des personnes ou structures extérieures au programme d'accompagnement de l'Aérial.
Les entrepreneurs hébergés et accompagnés par l'Aérial bénéficient d'une journée gratuite par mois, puis d'un tarif préférentiel de 50 % du prix indiqué ci-dessus pour toute autre location de salle.

Il est précisé que les entrepreneurs de l'Aérial pourront accéder au restaurant administratif de la Communauté de communes, selon la grille tarifaire des repas fixée par le bureau communautaire au prix de la catégorie « personnel extérieur : comités d'entreprises ».

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5214-16 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 portant approbation du projet de territoire de la Communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1er décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Communauté de communes, au titre de sa compétence en matière d'actions de développement économique, de créer et gérer une pépinière d'entreprises à Saint-Vincent de Tyrosse ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié en ligne le 15/06/2023
ID : 040-244000865-20230614-20230614DB03A-AR

CONSIDÉRANT que cette pépinière a pour but d'accompagner des entrepreneurs en phase de création dans des domaines d'activité spécifiques répondant aux enjeux du projet de territoire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : de prendre acte de l'approbation prochaine, en séance de conseil communautaire du 27 juin 2023, du fonctionnement de la pépinière, des modalités de sélection des candidats et d'accompagnement des entrepreneurs, du budget et des documents règlementaires associés.

Article 2 : d'approuver les tarifs de la pépinière d'entreprises « l'Aérial » à Saint-Vincent de Tyrosse, tels que fixés ci-dessus, pour une application à compter du 1er juillet 2023.

Article 3 : d'approuver l'application du tarif « personnel extérieur : comités d'entreprises » aux bénéficiaires de la pépinière l'Aérial pour accéder au restaurant administratif de la Communauté de communes, selon la grille tarifaire des repas fixée par le bureau communautaire.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Article 5 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes. Il en sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 14 juin 2023

Le président,

Pierre Froustey

MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
40230

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié en ligne le 15/06/2023
ID : 040-244000865-20230614-20230614DB03A-AR